

LES INFOS DE LA RENTRÉE 2012

Aujourd'hui, vous êtes plus de 400 associations actives à faire battre le cœur du territoire.

Grâce à vous et aux bénévoles qui portez des projets dans de nombreux domaines, la ville offre un panel d'activités très vaste.

Depuis 2009, l'équipe municipale vous propose un guichet unique chargé de répondre au mieux à vos attentes.

Vous y retrouvez tout ce dont vous avez besoin pour créer et faire vivre votre association.

En plus de ce dispositif où une équipe se tient à votre disposition tous les jours, nous vous proposons "la lettre de la vie associative". A chaque rentrée et en début d'année, vous serez ainsi informés en priorité, de toutes les nouveautés, les aides et autres actualités

tant sur les formations, les subventions que les locations de salles ...

" Par ailleurs, je me permets de vous informer que j'ai écrit à Madame Fourneyron, Ministre des Sports pour la sensibiliser sur les conséquences de la baisse de 60 à 30% du pourcentage de réduction d'impôt envisagée par le gouvernement sur l'impôt sur les sociétés pour les dons aux associations notamment sportives. Le mécénat sportif d'entreprises représente un investissement situé entre 110 et 130 millions par an. C'est donc un outil indispensable pour les associations. Je ne manquerai pas de vous tenir informé de la réponse qui me sera faite."

En espérant toujours vous faciliter les démarches, l'équipe municipale vous souhaite une bonne lecture !



Jean-Pierre Abelin



Corinne Farineau



► ... À LA UNE

Une enquête pour mieux répondre à vos attentes!

Après deux ans de fonctionnement, le service Vie Associative vous a interrogé au travers d'une enquête pour savoir si la palette de services proposés était en corrélation avec vos besoins.

440 associations, recensées aujourd'hui, ont été interrogées. 114 d'entre elles soit 26 % nous ont répondu.

93 % de ces 114 associations connaissent le service et 86 % en sont utilisateurs réguliers. Pour la majorité, le guichet unique est facilitateur pour la gestion quotidienne de l'association. Vous êtes, globalement, satisfaits des services proposés et de l'accueil.

Vous trouverez le résultat détaillé de l'enquête sur ville-chatellerault.fr



Les subventions: préparer 2013

La campagne 2013 des subventions a débuté. Télécharger le formulaire de demande sur ville-chatellerault.fr. Pour vous aider à remplir votre dossier, retrouvez sur le site les états récapitulatifs des subventions directes et indirectes attribuées en 2011. Pour plus d'informations appeler le service vie associative au 05 49 93 02 99.

Voici les étapes que votre dossier va parcourir avant d'être présenté au conseil municipal du **24 janvier 2013**.

- **L'instruction** : les services analysent les pièces du dossier pour vérifier qu'il n'y a pas de risque juridique pour la collectivité et pour l'association.
- **L'arbitrage** : chaque élu fixe les priorités pour l'année pour son secteur et établit les critères correspondants. Il attribue ou non l'aide sollicitée en fonction de ces critères. L'arbitrage a pour but d'apporter cohérence, harmonisation et équité dans les réponses aux associations.
- **La validation** comprend la préparation des documents officiels vérifiés par le service juridique. Le conseil municipal décide ou non de suivre les propositions de l'élu du secteur.

Des formations pour chacun!

En partenariat avec la Région, le service Vie associative met à votre disposition un programme de formations tout au long de l'année (programme prochainement disponible sur ville-chatellerault.fr ou auprès du service Vie associative).

3 thèmes sont proposés

- **Comment construire et présenter son projet associatif.** Ce thème interressera particulièrement les associations sportives, qui doivent désormais présenter leur projet au Centre National pour le département du sport (CNDS).
- **Réussir son plan de communication** et évaluer ses actions de communication.
- **Les responsabilités pénale et civile des dirigeants associatifs.**



... PRATIQUE

Évènements/Manifestations

La Ville facilite vos démarches grâce aux conseils du service Vie associative. Avant de vous engager dans l'organisation d'une manifestation ou d'un événement, quelques étapes sont indispensables.

La concertation pour définir la période : certaines dates sont plus propices à la réussite d'un événement. Aujourd'hui, nous recensons plus de 450 manifestations/an organisées par l'ensemble des associations. La Ville, souvent principal partenaire, soutient chacun à petite, moyenne ou grande échelle en fonction de l'importance de l'évènement.

Bien choisir la période permet :

- la garantie de disponibilité du matériel et des équipements,
- la non-concurrence avec d'autres manifestations,
- la disponibilité des services pour répondre au mieux aux besoins.

J'organise un évènement

Je **détermine la date** en consultant l'agenda sur ville-chatellerault.fr ou le service vie associative

Je **calibre l'ampleur de l'évènement** : public attendu, nombre de participants (s'il y a des partenaires)

Je **liste précisément l'ensemble des besoins**

- Technique : location de salle, matériel (tables, chaises, sonorisation etc.)
- Autres : communication dans le magazine de la Ville, promotion sur le site de la Ville (agenda...)

Je **renseigne le formulaire de demande disponible sur le site ou au service Vie associative.**

J'élabore un dossier de sécurité si nécessaire. Les réglementations permettant d'assurer la sécurité et la sûreté des établissements et des publics se sont renforcées. Selon le type de manifestation, des déclarations ou demandes d'autorisations sont nécessaires.

ATTENTION :

Cette étape obligatoire impose le dépôt du dossier complet auprès de la sous-préfecture au minimum 2 mois avant la manifestation (ce délai peut être porté à un an lorsqu'il s'agit d'évènements importants).

Des outils pratiques

Vous avez la possibilité d'effectuer certaines démarches en ligne. Retrouvez-les sur ville-chatellerault.fr

Les formulaires :

- d'identification générale de la manifestation,
- de demande de matériel,
- de demande d'ouverture d'un débit temporaire de boissons et une notice réglementaire,
- de déclaration préalable d'une vente au déballage et sa notice réglementaire,
- de demande de décoration florale,
- de déclaration d'évènements sur l'agenda. En renseignant ce formulaire, votre manifestation ou évènement sera publié sur le site de la Ville mais également dans l'agenda culturel et sportif «A l'affiche» distribué avec le magazine de la Ville.

Les notices :

- tombolas, loteries et lotos,
- billetterie,
- assurances.

D'autres outils peuvent être proposés, rapprochez-vous du service vie associative.

... À RETENIR

Outil très consulté par les châtelleraudais, l'annuaire présente toutes les associations.

Retrouvez-le sur le site de la Ville et dans le [guide pratique](http://le guide pratique).

Pensez à vérifier vos informations.

Nouveauté : renseignez dès aujourd'hui le lieu de pratique de votre activité principale.



VIE ASSOCIATIVE

46 rue Arsène et Jean Lambert - 86100 Châtelleraud
vie-associative@ville-chatellerault.fr - Tél : 05 49 93 02 99

